

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte-rendu de l'assemblée du 28 mars

Sont présents : MM. les échevins Robillard, président, Ricard, Walsh, Major, Proulx et Lavallée.

La question de la recommandation faite au Conseil par la Commission à l'effet d'accepter la soumission de M. Joseph Langlois pour les privilèges de la traverse et de la vente des rafraîchissements, etc., dans l'Île Ste-Hélène, étant discutée, il est

Résolu : De faire un rapport supplémentaire à l'effet d'amender le rapport soumis au conseil, le 27 mars 1905, en y ajoutant les deux paragraphes suivants :

"Le Conseil de Ville de Montréal aura le droit en tout temps, par une simple résolution, d'annuler les concessions accordées à M. Joseph Langlois, si celui-ci néglige de se conformer à quelques-unes des clauses et conditions des cahiers de charges pour le privilège de vendre des rafraîchissements, etc., et pour le privilège de la traverse."

"Les membres de tout détachement militaire stationné sur l'Île Ste-Hélène et les miliciens de service sur ladite île, devront être transportés gratuitement."

—La question de la construction d'un café et d'une terrasse sur le Parc Mont-Royal, suivant les plans de M. F.-G. Todd, étant de nouveau discutée,

Une lettre de M. Todd en date du 4 mars est soumise et lue.

Cette lettre informe la Commission qu'en substituant le bois à la place de la pierre, le coût de l'exécution du plan du café et de la terrasse se trouverait réduit à \$26,000, et qu'en laissant le plan tel qu'il est, mais en ne construisant que le café cette année, la dépense ne s'élèverait qu'à \$1,979.00.

Et un débat s'en suit,

L'échevin Major propose :

Que la somme de \$15,000 votée pour la construction d'un café et d'une terrasse, sur le Parc Mont-Royal, soit appliquée à continuer les travaux d'améliorations sur le Parc LaFontaine.

L'échevin Ricard propose en amendement :

Attendu qu'en réponse à l'annonce publiée dans les journaux invitant les entrepreneurs à soumissionner pour la construction d'un café et d'une terrasse sur le Parc Mont-Royal, suivant les plans préparés par M. F.-G. Todd, des soumissions ont été reçues et que la Commission des Parcs a refusé de les ouvrir parce que les dépôts faits entre les mains dudit Trésorier mettaient la Commission sous l'impression que lesdites soumissions étaient bien plus élevées que le montant disponible pour la construction dudit café et de la dite terrasse et que d'ailleurs les entrepreneurs soumissionnaires qui étaient présents devant la Commission laisserent entendre que leurs soumissions étaient respectivement de \$35,000 et \$38,000.

Attendu que M. Todd avait déclaré par écrit que le coût de l'exécution de son plan ne dépasserait pas \$20,000,

Qu'il soit

Résolu : De faire rapport au Conseil, recommandant que la résolution du Conseil en date du 16 janvier, approuvant les rapports de la Commission des Finances et des Parcs soit rescindée en ce qui concerne l'acceptation des plans de M. F.-G. Todd, pour la construction d'un café et d'une terrasse sur le Parc Mont-Royal.

Ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

Résolu : En conséquence.

La question des privilèges de vendre des rafraîchissements et des souvenirs, etc., sur le Parc Mont-Royal, — les quels privilèges expirent le 1er mai prochain, étant discutée, il est

Résolu : D'offrir à M. W.-J. Clarke, le concessionnaire actuel desdits privilèges, un renouvellement de bail pour un an aux mêmes conditions. La Commission des Parcs se réservant le droit néanmoins de démolir et de reconstruire tout bâtiment qui sert actuellement à l'exploitation des privilèges en question.

Résolu : De prier la Commission de la Voirie de bien vouloir placer le nombre d'hommes voulus sur les dépo-

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of Meeting, held the 28th of March.

Present: Ald. Robillard, chairman, Ricard, Walsh, Major, Proulx and Lavallée.

—The question of the recommendation made to Council by the Committee in regard to the acceptance of Mr. Joseph Langlois, tender for the privilege of operating ferries and of selling refreshments etc., in St. Helen's Island, being discussed, it was

Resolved : To make an additional report amending the report submitted to Council, the 27th of March, 1905, by adding thereto the two following paragraphs:

"The City Council of Montreal shall have the right, at any time, to render null and void the concessions granted to Mr. Langlois, should the latter neglect to comply with any of the provisions contained in the specifications for all the privileges therein mentioned.

"The members of every military detachment stationed in St. Helen's Island, and the militia on duty on said Island, shall be conveyed free of charge."

—The matter of erecting a café and terrace on Mount-Royal park, according to Mr. F. G. Todd's plans, being further considered.

A letter from Mr. Todd, dated 24th of March, was submitted and read.

Said letter informed the Committee that by substituting wood for stone, the cost of building the café and terrace, according to the specifications, would be reduced to \$26,000, and by leaving the plan as it is and erecting only the café, this year, the expense would amount only to \$1,979.00.

And a debate arising,

Ald. Major moved:

That the sum of \$15,000 voted for the erection of a café and terrace on Mount-Royal park, be applied to carry out the improvements on LaFontaine park.

Moved in amendment by Ald. Ricard:

Whereas, the contractors invited to tender for the erection of a café and terrace on Mount-Royal park, according to the specifications made by Mr. F. G. Todd, have sent in tenders and that the Parks and Ferries Committee have refused to open the same, because the deposits made with the City Treasurer, put the Committee under the impression that said tenders were far above the amount available for the building of said café and terrace; and that, moreover, the tenderers present before the Committee intimated that tenders were respectively of \$35,000 and \$38,000.

Whereas Mr. Todd had stated, in writing, that the cost for the carrying out of his plan would not exceed \$20,000.

Be it

Resolved : To report to Council recommending that the resolution of Council of the 16th of January last, approving the reports of both Finance and Parks Committees, be cancelled with regard to the acceptance of Mr. F. G. Todd's plans for the erection of a café and terrace on Mount-Royal park.

The said amendment being put, it was carried, and it was

Resolved : Accordingly.

—The matter of privileges for selling refreshments, souvenirs, etc., on Mount-Royal park, expiring on the first of May next, being considered, it was

Resolved : To offer to Mr. Clarke, the present lessee of said privileges, a renewal of the lease, for the term of one year, under the same agreement. The Parks Committee, however, shall reserve the right to demolish and rebuild all structures which now stand for the carrying on of the said privileges.

—**Resolved :** To request the Road Committee to place a